

Alerte euthanasie : écrivez à vos élus !

Article rédigé par *Fondation de Service politique*, le 19 janvier 2011

Dans quelques jours, le 25 janvier, le Sénat va débattre d'une proposition de loi tendant à légaliser l'euthanasie. Nous appelons à soutenir les députés et les sénateurs qui s'unissent dans le cadre de [l'Entente parlementaire visant à refuser l'euthanasie et à développer un accès aux soins palliatifs pour tous](#). Ecrivez à vos élus !

Ce texte est la synthèse de trois propositions présentées par un sénateur socialiste (Jean-Pierre Godefroy), un UMP (Alain Fouché) et les sénateurs communistes et Parti de Gauche (François Autain et Guy Fische). La présidente de la commission des affaires sociales, la centriste Muguette Dini a voté pour.

Malgré le vote serré de la commission (25 voix contre 19 et 2 abstentions), et compte-tenu des enjeux médicaux et sociétaux, il est urgent de ne pas laisser croire que les parlementaires ont subitement trouvé un consensus sur un sujet aussi grave.

La mobilisation de tous sera déterminante. Le sort de cette proposition est entre vos mains, de même que celui des milliers de malades en fin de vie que l'on veut abandonner quand il est toujours possible de les accompagner dignement jusqu'à leur mort naturelle.

Plutôt que de vouloir légaliser des pratiques euthanasiques, la priorité et le devoir des décideurs politiques devraient être de favoriser l'application de la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, encore trop méconnue, en assurant un égal accès de tous les malades aux soins palliatifs.

Nous pouvons agir efficacement !

Nous nous sommes associés au député Jean-Marc Nesme et à la sénatrice Bernadette Dupont pour mobiliser le plus grand nombre possible de parlementaires.

Demandez à votre député et aux sénateurs de votre département d'adhérer au [Manifeste de l'Entente parlementaire visant à refuser l'euthanasie et à développer un accès aux soins palliatifs pour tous](#).

Seule une large coalition de parlementaires pourra enrayer cette funeste initiative. L'intervention directe de leurs électeurs et des citoyens de leur circonscription sera décisive.

Comment agir ?

1/ Écrivez à vos élus (députés et sénateurs) en utilisant si vous le souhaitez le modèle de lettre ci-dessous :

- La liste des députés
(par [ordre alphabétique](#) ; par [département, commune ou canton](#))
- La liste des sénateurs
(par [ordre alphabétique](#) ; par [département](#))

2/ Transmettez-leur le [texte de l'Entente parlementaire](#) (pdf) qu'ils pourront adresser par fax au député Jean-Marc Nesme

3/ Adressez-nous une copie de votre courrier : contact@libertepolitique.com

4/ Faites part, auprès de l'UMP, de votre démarche au directeur de la communication : [Pierre Chassat](#)

La Fondation de Service politique vous remercie de votre intervention.

Le [manifeste de l'Entente parlementaire](#)

MODELE DE LETTRE AUX PARLEMENTAIRES

Objet :

Accès aux soins palliatifs pour tous

Madame, Monsieur le député,

Madame, Monsieur le sénateur,

Une proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie, adoptée en commission des affaires sociales le 18 janvier, est inscrite à l'ordre du jour du Sénat du 25 janvier prochain.

L'adoption d'une telle loi remettrait en cause la voie humaniste et solidaire dégagée par notre pays en 2005 pour encadrer dans la transparence les arrêts de traitement. En effet, la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale tout en refusant l'euthanasie et l'acharnement thérapeutique a défini des procédures de traitements transparentes, collégiales et respectueuses des désirs des patients. L'Espagne s'apprête à suivre cette voie.

Qui plus est, ces propositions élaborées à la hâte iraient à l'encontre des attentes des Français, puisque 52 % de nos compatriotes soulignent le risque de dérives liées à la légalisation de l'euthanasie et 63 % d'entre eux craignent qu'à travers une telle législation un groupe d'individus puisse décider de la vie d'autrui et préfèrent le développement des soins palliatifs à une injection mortelle (sondage Opinionway, janvier 2011). Au surplus à l'heure où le chantier de la dépendance est une priorité du gouvernement, il est dangereux de laisser entendre que les plus vulnérables d'entre nous pourraient être éliminés et que la solidarité qui constitue les bases de notre société puisse être dévoyée.

C'est pour toutes ces raisons que, électeur de votre circonscription, je vous invite à signer le Manifeste de l'Entente parlementaire proposée par Bernadette Dupont, sénatrice des Yvelines, et Jean-Marc Nesme, député de Saône-et-Loire, visant à refuser l'euthanasie et à développer un accès aux soins palliatifs pour tous.

Veillez...

On peut aussi :

Écrire à Gérard Larcher, président du Sénat

> Moi, personnellement, a confié le président du Sénat, je ne voterai pas un tel texte, qui aggrave alors qu'on n'a pas encore mis en oeuvre la loi Leonetti de 2005. Le président de la Haute Assemblée doit s'engager non seulement personnellement, mais aussi politiquement : g.larcher@senat.fr

Écrire à Gérard Longuet, président du groupe UMP au Sénat

> Le sénateur de la Meuse a jugé souhaitable de voter contre ce texte . Le président du groupe UMP doit engager son autorité auprès des sénateurs de son groupe pour qu'ils votent tous de manière cohérente avec leur vote de 2005 : g.longuet@senat.fr
